

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1346 Décisions Concernant les Services d'Etat

n° 1346

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 octobre 1962

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro
31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le Milicien de 2° Classe Houssein Kako Bililis, mle 2725, du Dépôt de la Milice à Djibouti arrivant en fin de contrat le 6 avril 1964 est licencié pour raison de santé « non imputable au service » pour compter du 21 octobre 1962. L'intéressé qui totalise 6 mois et 15 jours de services effectifs dans la Milice de la C.F.S. ne peut prétendre à aucuné indemnité. Les droits à solde, vivres et permission de l'intéressé seront liquidés par les soins du Gérant du Dépôt de la Milice à Djibouti. Le Milicien de 2° Classe Houssein Kako Bililis, mle 2725, sera rayé des contrôles de la Milice de la C.F.S. à compter du 21 octobre 1962, il recevra le certificat de libération.